



Extrait du registre des délibérations
du comité syndical

Séance du 15 juin 2022

Date de la convocation : 2 juin 2022

Date d'affichage convocation : 2 juin 2022

| Nombre de membres | | Vote | |
|--|----|--------------|----|
| Membres afférents au Comité syndical : | 25 | Pour : | 19 |
| Membres en exercice : | 25 | Contre : | 0 |
| Membres présents : | 15 | Abstention : | 0 |
| Membres ayant donné procuration : | 4 | | |

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX et le mercredi 15 juin, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte "Entre Pic & Etang" se sont réunis à 18 h 00 à Lunel-Viel, sous la présidence de Monsieur Fabrice FENOY, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°2022-06-18

Objet de la délibération :

Demande de soutien financier à la réalisation d'une étude de psychologie sociale sur l'acceptation du tri des biodéchets

Présents :

CC Pays de Lunel : FENOY Fabrice, BERTHET Jean-Pierre

CC Grand Pic St Loup : ANTOINE Pierre, MATHERON Françoise, CAPUS Georges

CA Pays de l'Or : LIBES Pierre, CHALOT René, BONNEFOUX Brice

CC Rhône-Vistre-Vidourle : LAURENT Jean-François, ROUSSEAU Antoine

CC Pays de Sommières : ANDRIUZZI Jean-Michel, DUMAS Alex, THEROND Alain

CC Terre de Camargue : PENIN Olivier

Commune de Lunel-Viel : BILLET Eric

Avaient donné procuration : LEVAUX Marie à LIBES Pierre, GRAS Philippe à LAURENT Jean-François, FELINE Thierry à PENIN Olivier, SENET Laurent à MATHERON Françoise.

Secrétaire de séance : MATHERON Françoise

Considérant que le schéma territorial de gestion des biodéchets, en cours d'élaboration, a pour objectif de définir l'organisation technique à déployer sur le territoire du Syndicat pour permettre le tri à la source des biodéchets ;

Considérant que cette étude doit notamment permettre de structurer la filière de traitement ;

Considérant néanmoins que l'adhésion de la population est nécessaire à la réussite de la mise en œuvre du tri à la source, notamment par le changement de comportement ;

Considérant que dans cette perspective et comme validé dans le cadre du débat d'orientation budgétaire de 2022, le Syndicat souhaite réaliser une étude de psychologie sociale portant sur l'acceptation du tri à la source des biodéchets ;

Considérant que l'étude permettra d'analyser les pratiques et usages de la population en fonction, entre autres, des profils socio-professionnels, des tranches d'âges et des types de ménages ; qu'elle évaluera également l'impact des actions de sensibilisation et identifiera les freins et leviers d'acceptation ; qu'enfin, l'étude conclura sur la stratégie de communication (messages, rythme de mise en œuvre...) ;

Considérant que le marché sera conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée d'environ dix-huit mois ;

Considérant que l'ADEME et la Région Occitanie pourraient soutenir la réalisation de cette étude à hauteur de 70% maximum.

Président : Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Envoyé en préfecture le 16/06/2022

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le

ID : 034-253401822-20220615-2022_06_18-DE

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

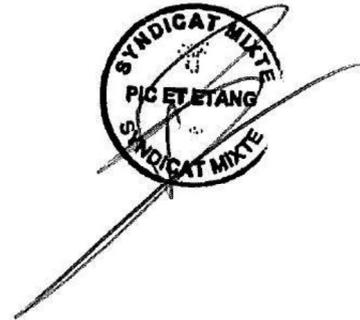
- D'autoriser le Président à solliciter les financements auprès de l'ADE aussi de toute structure ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait à Lunel-Viel, le 15 juin 2022,

La Secrétaire de séance
Françoise MATHERON



Le Président
Fabrice FENOY



Président : Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.